

**ARRETE N° RH 26.03.25**

De Monsieur le Maire de La Trinité

**Portant DELEGATION DE SIGNATURE  
à Monsieur Jean-Philippe VIOLETTA,  
Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe Titulaire**

Ladislav POLSKI, Maire de La Trinité,

**VU** les articles, L.2122-19, R.2122-8, R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au maire le pouvoir de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à certains agents territoriaux,

**VU** l'arrêté RH n° 21.07.23 du 22 juillet 2021 portant avancement d'échelon de Monsieur Jean-Philippe VIOLETTA, Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe Titulaire, à compter du 17 août 2021,

**CONSIDERANT** que Monsieur Jean-Philippe VIOLETTA, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe Titulaire, exerce ses fonctions au sein du service des finances et de la commande publique,

**ARRETE**

**ARTICLE I** : Selon les dispositions de l'article L.2122.19 précité, il est donné délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe VIOLETTA, sous ma surveillance et ma responsabilité pour :

- les devis et bons de commande jusqu'à 1 000 € H.T.

**ARTICLE II** : Les actes signés au titre de l'article 1<sup>er</sup> devront porter les, nom, prénom, qualité et mention de la délégation.

**ARTICLE III** : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Monsieur Jean-Philippe VIOLETTA, au poste la justifiant Monsieur Jean-Philippe VIOLETTA, ne pourra en aucun cas subdéléguer sa signature.

**ARTICLE IV** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, transmis à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, à Monsieur le Trésorier, publié, affiché et notifié à l'intéressé.

Fait à La Trinité, le 23 mars 2026

Ladislav POLSKI,  
Maire de La Trinité

Spécimen de signature : Jean-Philippe VIOLETTA



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale : 18 avenue des Fleurs, 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application internet "Télérecours citoyens" accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

Notifié à l'intéressé le

23/03/2026

Signature de l'agent

